

**Coordonnateur du Réseau d'Éducation Prioritaire de Carros**

**Type d'emploi :** poste ouvert aux personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré

**Lieu d'exercice :** collège Paul Langevin et écoles REP de Carros

**Date de prise de fonction :** rentrée scolaire 2022

**Conditions de nomination :** La nomination sera prononcée à titre définitif.

**Conditions de rémunération :** Poste ouvrant droit à 30 points de NBI, l'indemnité REP et l'ISAE

**Condition d'exercice :** « *Le coordonnateur qui reçoit une lettre de mission a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.* » Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du temps de travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. Une disponibilité sur les 5 jours est requise.

**Organisation du temps de travail :** Poste à temps plein

**Cadre réglementaire :** Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 parue au bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014

**Description des missions :**

Le coordonnateur REP est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services académiques de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes et sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la circonscription et le principal du collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau d'éducation prioritaire s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-pilotée par le principal, l'inspecteur de l'Éducation nationale et l'IA-IPR référent, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation ainsi que la mise en œuvre d'actions conjointes.

S'il a principalement une mission d'ordre pédagogique, il accomplit en parallèle des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau et des tâches d'organisation en partenariat avec les instances du collège et de la circonscription.

Axe pédagogique :

- Il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre et l'évaluation.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions.
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.
- Il collecte et diffuse l'information et la documentation.

- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP
- Il assure le suivi et la mise en œuvre des dispositifs spécifiques à l'éducation prioritaire notamment dans le 1er degré (accompagnement éducatif, école ouverte, classes à effectifs réduits, ...)
- Il accompagne les équipes qui rencontrent des problématiques (par exemple équipe éducative, harcèlement, élèves difficiles...).
- Il organise la formation des enseignants du 1er degré REP (calendrier, groupes, remplacement)
- Il favorise, développe et coordonne les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau

#### Axe logistique :

- Il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils nationaux, académiques et départementaux.
- Il organise les réunions, les concertations ou les animations et est garant de la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau.
- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP. Il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il prépare le compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du réseau.
- Il représente l'institution dans les instances partenariales.
- Il développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
- Il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville et accompagner les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.
- Chaque année, dans le cadre du dispositif national d'évaluation, il produit un rapport d'activités pour contribuer au bilan et l'analyse de ses missions.

#### **Compétences et qualités requises :**

- Motivation et disponibilité
- Déontologie obligation de réserve dans les relations avec les partenaires : confidentialité sur certaines informations concernant les écoles, les établissements, les élèves ; loyauté envers l'Institution
- Goût affirmé de l'expérimentation et de l'innovation pédagogique
- Connaissance de l'Education Prioritaire, du système éducatif global et des objectifs respectifs de chacun des cycles
- Veille réglementaire
- Capacités relationnelles et partenariales fortes
- Compétences en expressions écrites : rédaction de courriers, bilans, projets ...
- Compétences organisationnelles (plusieurs dossiers en parallèle, plannings prévisionnels...)
- Compétences en informatique et bureautique : word, excel, powerpoint, classe virtuelle...

**Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :** l'inspecteur en charge de la circonscription de Carros au 04.93.29 32 50 – adresse mail [ien-06.carros@ac-nice.fr](mailto:ien-06.carros@ac-nice.fr)

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes Maritimes et simultanément à la DIPE ([ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.